

RÉPONSES

**Jean-Paul Godefroy.** (X, VII, 1019.)—Messire Jean-Paul, comme on le voit souvent désigné, était fils de Robert Godefroy, conseiller du Roi et trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, et de Marie Marteau, de Saint-Nicolas des Champs, de Paris.

Robert Godefroy fut un des membres de la Compagnie des Cent Associés.

Le désir de voir des pays nouveaux avait poussé le jeune Jean-Paul Godefroy à s'engager comme matelot dans un des vaisseaux de Champlain.

Il était déjà dans la Nouvelle-France en 1623. (1)

En 1629, lorsque Champlain fut obligé de rendre le fort de Québec à Louis Kertk, Godefroy retourna en France avec son chef.

Il revint avec lui en 1633.

En 1636, Godefroy est commis de la traite à Trois-Rivières. (2)

Dans l'automne de 1644, Pierre LeGardeur de Repentigny et Jean-Paul Godefroy furent délégués en France par les habitants du Canada pour obtenir du roi quelques changements au monopole de la traite des fourrures possédé par la Compagnie de la Nouvelle-France. Ils étaient aussi chargés d'obtenir le retour des Récollets au Canada pour y exercer le ministère paroissial pendant que les Jésuites se dévoueraient à l'évangélisation des Sauvages. Cette dernière demande ne fut pas accordée. Mais ils gagnèrent leur premier point. La Compagnie de la Nouvelle-

---

(1) *Voyages du sieur de Champlain.* Réimpression de l'abbé Laverdière, tome 6, p. 58.

(2) *Relation de 1636—The Jesuit Relations and allied documents*, vol. IX, pp. 33, 57.

France céda le commerce des fourrures aux habitants de la Nouvelle-France. Ceux-ci, en retour, devaient payer les frais d'administration de la colonie, les garnisons, soutenir les communautés religieuses et payer à la Compagnie de la Nouvelle-France chaque année 1000 livres de peaux de castor comme rente seigneuriale.

En 1645, Godefroy commande un vaisseau. (1)

Même chose en 1647. (2)

Le 5 mars 1648, le roi promulguait un nouveau règlement qui modifiait considérablement le "règlement pour établir un bon ordre et police en Canada," donné le 27 mars 1647.

Le gouverneur général, à l'avenir, devait être nommé pour trois ans. Il pouvait cependant avoir un second terme de trois années. Le Conseil jusqu'alors composé de trois membres devait comprendre le gouverneur de la colonie, le supérieur des Jésuites de Québec (en attendant qu'il y eût un évêque), le dernier gouverneur sorti de charge, deux habitants du pays élus de trois ans en trois ans par les gens tenant le Conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières. S'il n'y avait point d'ancien gouverneur dans le pays, l'on choisissait le cinquième conseiller parmi les habitants du pays. Les gouverneurs particuliers de Montréal et de Trois-Rivières avaient entrée, séance et voix délibérative, lorsqu'ils se trouvaient à Québec.

Les premiers membres du nouveau Conseil de Québec furent M. d'Ailleboust, gouverneur général, le R. P. Jérôme Lallemant, supérieur des Jésuites, et

---

(1) *Journal des Jésuites*, 1645. *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXVII, p. 87.

(2) *Journal des Jésuites*, 1657. *Idem*, vol XXX, p. 190.



les sieurs François de Chavigny de Berchereau, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard.

M. de Montmagny, remplacé au gouvernement de la Nouvelle-France par M. d'Ailleboust, partit de Québec le 23 septembre 1648 sur le vaisseau amiral.

M. Jean-Paul Godefroy se trouvait sur le même vaisseau. Mais M. de Montmagny commanda lui-même.

Au voyage de retour, M. Godefroy fut amiral de la flotte, en remplacement de M. Pierre LeGardeur de Repentigny. (1)

En 1650, Jean-Paul Godefroy forme une société avec Charles LeGardeur de Tilly, François Bissot, Louis Couillard de Lespinay et d'autres, pour faire la chasse des loups-marins à Tadoussac et la traite avec les Sauvages. (2)

Les négociants de la Nouvelle-Angleterre avaient fait, en 1648, des démarches pour établir des relations commerciales entre leur pays et la Nouvelle-France. Les autorités du pays étaient favorables à cette proposition. Seulement, elles mirent pour condition que les deux peuples s'uniraient pour combattre les Iroquois, qui étaient continuellement en guerre contre les tribus favorables aux Européens.

Le R. P. Gabriel Druillettes chargé d'entamer les négociations était parti de Québec le 1er septembre 1650. Il fut très bien reçu dans la Nouvelle-Angleterre où il passa la plus grande partie de l'hiver de 1650-1651. Il fut de retour à Québec le 4 juin 1651, et rendit compte de ses négociations.

---

(1) *Journal des Jésuites*. 1647-48 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXXII, p. 104.

(2) *Journal des Jésuites*, 1650. Idem, vol. XXXV, p. 56.

Le Conseil de Québec étudia de nouveau la question, et, le 20 juin 1651, il chargeait Jean-Paul Godefroy et le R. P. Druillettes d'aller à Boston discuter avec les Commissaires de la Nouvelle-Angleterre la question du secours demandé contre les Iroquois.

Les délégués étaient porteurs d'une lettre des membres du Conseil de Québec aux Commissaires de la Nouvelle-Angleterre. "La Nouvelle-Angleterre ayant proposé de lier commerce avec la Nouvelle-France, était-il dit dans cette lettre, il est désirable d'entrer en même temps en une ligne offensive et défensive contre les Iroquois, qui empêcheraient ce commerce." (1)

Le R. P. Druillettes et M. Godefroy partirent le 22 juin 1651. En arrivant à Boston, ils constatèrent que les sentiments avaient changé. La Cour des Commissaires discuta les propositions des délégués de la Nouvelle France, et, après une longue délibération, les commissaires décidèrent qu'ils étaient favorables à la liberté de commerce entre les colonies anglaises et les colonies françaises ; mais ils ajoutaient qu'ils aimaient mieux y renoncer que de s'engager dans une guerre contre les Iroquois. M. Godefroy fut de retour à Québec le 30 octobre de la même année.

En 1653, Jean-Paul Godefroy était marguillier de Québec. Il signe le procès-verbal d'une assemblée de marguillier le 29 octobre 1653. (2)

Nous ignorons où et quand décéda Jean-Paul Godefroy. Tout ce que nous savons c'est qu'il mourut avant le 23 décembre 1668.

---

(1) Cette lettre datée du 20 juin 1651 est publiée en entier dans la *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, vol. I, p. 128.

(2) *Les Ursulines de Québec*, tome I, p. 223.



Il avait épousé, à Québec, le 3 octobre 1646, Marie-Madeleine, fille de Pierre Le Gardeur de Repentigny et de Marie Favery.

Ils eurent deux enfants : Barbe et Marie-Charlotte.

Cette dernière entra aux Ursulines de Québec et fit profession sous le nom de sœur Charlotte du Saint-Sacrement. Elle mourut le 13 janvier 1720.

Nous ne connaissons pas non plus le sort de madame Godefroy de même que celui de sa fille Barbe. Ce qui nous porte à croire qu'ils allèrent, comme M. Godefroy, mourir en France.

P. G. R.

### **Jumonville et ses compagnons. (X, V, 1011.)**

— Dans le printemps de 1754, le capitaine Pécaudy de Contrecoeur, commandant du fort Duquesne, apprenant que le colonel Washington était dans la vallée de l'Ohio à la tête d'un corps de troupes, chargea l'enseigne Coulon de Villiers de Jumonville d'aller le sommer de se retirer du territoire français. Cet officier partit avec une escorte de trente hommes pour aller accomplir sa mission.

Le 27 mai, au soir, il s'arrêta avec sa petite troupe dans un vallon profond et obscur pour y passer la nuit. Mais des Sauvages ennemis avaient prévenu Washington de sa présence en cet endroit et le lendemain, 28 mai, vers 7 ou 8 heures du matin, Jumonville et ses trente hommes se trouvèrent enveloppés par les Anglais et les Sauvages. Accompagné de son interprète, l'officier français s'avança pour leur expliquer qu'il était porteur d'un message de son chef.

Mais les Anglais ne voulurent rien entendre, et leurs balles couchèrent sur le sol, blessés à mort, Jumonville et neuf de ses compagnons. Les autres membres de